PV REGISTRE FROISSY

VISITES ET OBSERVATIONS REÇUES LORS DES PERMANENCES

Permanence		DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY		16/02/2023	R01		Madame Justine ROUZT
Mme Rouzt réside à Froissy. Elle prend connaissance du dossier sans déposer d'observations particulières. Propos consignés et visés au registre.					
Commissaire enquêteur	Pas	de commentair	e.		
Porteur du					
projet					

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	16/02/2023	R02		M. Th. DESESQUELLES

M. Desesquelles réside à Compiègne.

Il prend connaissance du dossier sans déposer d'observations particulières.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	16/02/2023	R03		Madame Claudine HUA

Mme HUA réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet en raison des nuisances visuelles, acoustiques et environnementales.

Le territoire est saturé par les parcs éoliens.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	16/02/2023	R04		Mme Michèle LAMPENOIS

M. Lampenois réside à Froissy.

Elle fait part de son avis défavorable au projet.

Elle dénonce l'impact et les nuisances des parcs éoliens implantés sur le territoire et s'interroge sur la réalité de l'efficacité de ces installations en termes de production d'énergie.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R01		M. Gérard LECHENOT

M. Lechenot réside à Petit Froissy.

Il émet différentes remarques marquant son avis défavorable au projet.

Il remettra un document détaillé en rapport.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R02		M. Christophe LIENARD

M. Liénard réside à Froissy.

Il émet différentes remarques justifiant son avis défavorable au projet.

Il remettra un document détaillé en rapport.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R03		Madame Claude PARIS

Mme Paris réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Ce projet ajoutera des nuisances supplémentaires à celles déjà subies actuellement (30 éoliennes en vue depuis sa résidence principale avec un balisage très gênant).

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. La nuisance du balisage nocturne est très largement dénoncée par les déposants. Aucune mesure ou visuel n'abordent cet item au dossier.
	Pourquoi ? Réponse demandée.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R04		Mme J. BAECKELANDT

Mme Baeckelandt réside à Froissy.

Elle prend connaissance de différents aspects du projet.

Elle me remettra un document en rapport détaillant ses observations

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R05		Mme Béatrice GEUDELIN

Mme Geudelin réside à Abbeville-Saint-Lucien.

Elle prend connaissance de différents aspects du projet.

Elle me remettra un document en rapport détaillant ses observations

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R06		Monsieur Gaël GUESDON

M Guesdon réside à Froissy.

Il se présente en qualité de président de la Société de Chasse de la commune.

Il marque à ce titre son avis défavorable au projet en raison des nuisances qui ne manqueront pas de perturber la faune et la flore comme l'environnement du territoire concerné.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	24/02/2023	R07		Madame Isabelle DUBOIS

Mme Dubois réside à Froissy.

Elle fait part de son avis défavorable au projet.

Elle déclare subir déjà suffisamment les nuisances des parcs implantés, au niveau visuel et sonore.

Le territoire est saturé et ne peut plus accepter ce genre d'installation.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R01		M. Jérôme LAMOUR

M. Lamour réside à Froissy.

Il marque son avis défavorable au projet.

L'implantation du parc est trop proche de sa résidence.

Il craint le renforcement des nuisances visuelles déjà bien présentes, surtout le balisage nocturne et des nuisances sonores inévitables eu égard à l'orientation générale du vent sur ce secteur.

Il dénonce également la perte de valeur de son patrimoine.

Il remet en question l'efficacité de la haie prévue qui ne fera que générer des coûts d'entretien supplémentaires pour la commune.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R02		M. Michel VANDEVER

M. Vandever réside à Froissy.

Il marque son avis défavorable au projet.

Il n'est pas contre l'énergie éolienne mais dénonce les trop nombreuses implantations et leurs nuisances visuelles et sonores qu'il déclare subir depuis sa résidence principale pratiquement toutes les nuits.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R03		Monsieur Alain LIÉNARD

M. Liénard réside à Froissy.

Il marque son avis défavorable au projet.

Il dénonce le nuisances visuelles, subissant la nuit plus de 30 balisages depuis sa résidence principale.

Il craint la dévalorisation de son patrimoine immobilier.

Il relève les dangers pour l'avifaune (exemple le parc de Francatel stoppé pour cette raison).

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Quels commentaires peut apporter le porteur du projet à cette situation de nuisances constatées à cause du balisage nocturne ? A-t-il connaissance du cas évoqué (arrêt du parc de Francatel) ?
	Réponses demandées.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R04		M. JClaude LECAILLON
r KOISS I	16/03/2023	NU4		Mme Patricia RIMBERT

Les déposants résident à Froissy.

Ils marquent leur avis défavorable au projet.

Ils dénoncent les nuisances visuelles qu'ils subissent déjà depuis leurs domiciles respectifs. De même pour les nuisances sonores.

Ils relèvent les dangers pour les oiseaux migrateurs.

Ils constatent enfin l'absence de compensations financières sur les tarifs de leurs factures d'électricité.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R05		M. Pierre DUGROSPREZ

M Dugrosprez réside à Sainte-Eusoye.

Il se présente en qualité de maire de sa commune.

Il marque son avis défavorable au projet.

Trop d'implantation, de nuisances sonores et visuelles déjà subies par les résidents du territoire auxquelles viendraient s'ajouter celles générées par le parc.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R06		Mme Josiane FILLIAT Mme Martine LE MOUEL

Les déposantes résident à Froissy.

Elles marquent leur avis défavorable au projet.

Elles dénoncent le trop grand nombre d'implantations, les nuisances sonores et visuelles déjà subies.

Commissaire enquêteur	Avis défavorables. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R07		Madame Sophie GIBERT

Mme Gibert réside à Froissy.

Elle émet un avis défavorable au projet.

Elles dénoncent les nuisance visuelles et sonores déjà subies par les implantations en place. Elle craint également les conséquences sur la santé.

Elle relève les dangers pour les oiseaux et le chiroptères.

Propos consignés et visés au registre.

DB

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R08	01	M. et Mme Claude PARIS

Les déposants résident à Froissy.

Ils me remettent un courrier dactylographié marquant leur avis défavorable.

Pièce jointe 01

M. et Mme Antoine et Claude PARIS

2 rue du Moustier 60480 FROISSY

OBJET: Opposition au Projet du «Parc éolien de L'Européenne» sur les communes de FROISSY et NOIREMONT

Enquête publique du 16 février au 20 mars 2023

Armere \$5

Froissy, le 17 mars 2023

Monsieur Didier BERNEAUX

Commissaire Enquêteur Mairie de FROISSY 60480 FROISSY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous venons, par la présente, vous signifier notre opposition au projet de construction de 8 éoliennes de 140 mètres de haut (4 sur la commune de Froissy et 4 sur la commune de Noirémont).

Cette implantation, se situerait trop proche des habitations (675 m) et engendrerait beaucoup de problèmes, tels que :

- nuisances visuelles et sonores, ondes nuisibles à notre santé ;
- impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail ;
- dépréciation immobilière d'au moins 20 %, causée par l'altération de la vie quotidienne (Qui aurait envie de venir s'installer près d'éoliennes?);
- perturbation sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables;
- forte pollution lumineuse : actuellement 30 lumières rouges visibles de notre habitation, la nuit.

Nous subissons un impact visuel direct et un véritable encerclement. Dans un rayon de 20 kms: 134 éoliennes construites, 53 autorisées et 31 en projet. Le seuil d'alerte est dépassé!

En matière d'éolien, les objectifs sont d'ores et déjà largement dépassés dans le département de l'OISE et les HAUTS-DE-FRANCE concentrent, actuellement, un quart des éoliennes en production.

De plus, concernant ce projet éolien, les conseillers municipaux de FROISSY (14 en exercice), au cours de leur séance du 6 mars 2023, ont voté par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vous remerciant de bien vouloir joindre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

A. et C. PARIS

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable.						
	Témoignage supplémentaire dénonçant la situation vécue par les résidents de la zone d'implantation.						
	Que répondre au constat d'encerclement évoqué et ses conséquences ?						
	Réponse demandée.						
Porteur du projet							

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R09		Mme D. LE MOUEL

Mme Le Mouel réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Trop d'implantation et de nuisances déjà subies.

Aucune compensation en rapport.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R10		M. François MORVAN

M Morvan réside à Froissy.

Il marque son avis défavorable au projet.

Il dénonce l'absence de consultation (référendum) des populations impactées, l'absence de compensations financières par des tarifs réduits sur les factures d'électricité.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023	R11		Mme M. MAZURIER

Mme Mazurier réside à La Neuville St Pierre.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Trop d'implantations existantes et trop de risques sanitaires sur les animaux comme sur les humains.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R05		M. Philippe GARDIN

M. Gardin réside à Froissy.

Il marque son avis défavorable au projet.

Il dénonce le trop grand nombre de machines installées, la trop grande proximité aux habitations, les nuisances visuelles, sonores, la dévaluation de la valeur des terrains et des patrimoines, les risques sanitaires.

Impossibilité aux communes de s'étendre.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R02		Mme Mathilde CAMUS

Mme Camus réside à Froissy.

Elle intervient en son nom et en celui de son époux.

Elle marque leur avis défavorable au projet.

Elle dénonce les nuisance visuelles qu'elle subit déjà depuis sa chambre (une dizaine).

Les nouvelles installations vont encercler sa résidence principale.

Elle craint également pour sa santé et celle de ses enfants.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R03		M. et Mme David VERRES

Les déposants résident à Froissy.

Ils marquent leur avis défavorable au projet.

Ils dénoncent la saturation du territoire et la proximité des machines aux habitations.

Ils constatent les nuisances visuelles et surtout en nocturne.

Il faut préserver les paysages sans les dégrader.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R04	01	Mme Béatrice. GUEDELIN

Mme Guedelin réside à Abbeville St Lucien.

Elle me remet un document manuscrit 2 pages recto verso marquant son avis défavorable. Annexé au registre sous le n°08.

Pièce jointe 01

Agmese 08

DB

Mme Beatice Gensein 35 rue de Beauvais 60480. Abbeville II-lucion

Feoissy, le 20 mars 2023

Objet projet pour colien de l'empienne commune de Facessy et Noviement.

Hodone le Prifeto de l'oise,

Par anéte préfetoiel, vous avez present une enquête publique environnementale portant ser un projet éclien sur les communes de François et Novement.

Je suis preprièteire de terres agnicles san cos deux communes et c'est aux étonnement que jai appres l'existence de a priget par la publication de l'enquête publique. En effet, aucune communication n'a préalablement êté léalisée tent auprès des propréhans fonciers que de la population.

If agrete a re per own et infirme dartant ge und in mes parcelles juste unchemin qui, &lon le dossie depré par Total tropole, va être conforce. En que consiste ce renforcement? Quel est import par ma parcelle (accès, empirement, bange, digitalation, occupation durant les travaux, ...)? Je souherbern obtenir de dominant d'information sur ce paint-

Deplus, it some gi une solome in The

implante un lou de cette même procette. Aussi j'aimeres savir si une indomnité pour nuisanne lomba, me sere allave, ainoi qu'au fermier, ce principe d'indomnisation ayout et mis in place pour d'autres pars évolueur.

Par ailleurs concernant l'implantation des pouls relai, il semblement que le raccordement des colleurs à ces dernus n'ait per encore et defini (points relai existant criation de nœuveaux pounts relais). Quelle que soit la solution retenue, je m'appase à:

- Complementation d'un point seles dans mes pencelles, dans l'éventualité où cette solution seroit retenue;

- la creation d'une servitude de passage si em éventuel naccordement devait passer dans l'une de mes parcelles

pour tout comme & projet de para éclien sut de sul pourt, tout comme & projet de milhaniseur entre tes commences d'ouera et d'Abberille St-lucion. Je déplore qu'aucun réflexan globale ne soit mence sur notre territoire communauteure et cantonnal

He coppelle que plusieurs pares écliens envalussent déjà vote tintere et constituent une pollection visuelle, sonore et de nos sels

Ausi, milgi que les prijets en cours d'études sonnt destinés à producie de l'enique rete dans un context économique contraint je vois informe mopses fermement à ce projet de parc éclien qui ne frait qu'apporter des nuissances supplementaires. De plus, je refuse que mes parcelles, dont u

De plus, je refuse que mes pascelles dont une est lainei en jachen par te fermier, sevent de parcelles de stockage le temps des travais, dans l'éventirelle où vous donneiles une suite favorable à ce prejet.

pricisions éclaricissements, si vous en disposez, quant aux interrogations qui se posent à mos, et de buin vouloir intergrer mes observations et mon refus dans votre analyse.

de mes Salutations distinguis.

B. Gudelin

3/3

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Questions précises posées par la déposante sur les impacts potentiels du projet concernant ses propriétés situées dans la zone d'implantation (utilisation, indemnité possible). Réponses demandées
Porteur du	
projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R05		Mme Catherine MOREL

Mme Morel réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Trop de machines installées beaucoup trop près des habitations.

Trop forte pollution visuelle en nocturne.

Grand risque de pollution sonore.

Elle craint pour sa santé, présentant déjà des pathologies réactives à la proximité des éoliennes et aux émissions de vibrations et d'ondes.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R06		Mme Chloé RAIMBOURG

Mme Raimbourg réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

La future implantation sera beaucoup trop proche de sa résidence principale générant les nuisances sonores et visuelles imputées au fonctionnement des machines.

Elle craint également pour sa santé et celles de ses enfants.

Elle craint une dépréciation de ma valeur immobilière de sa propriété.

Propos consignés et visés au registre.

	Tropos consignes el vises dil registre.
Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R07		M. Jérôme RAIMBOURG

Mme Raimbourg réside à Froissy.

Elle marque un avis défavorable au nom de son époux Jérôme pour les mêmes raisons évoquées en observation 06.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R08		Mme Isabelle DAVID

Mme David réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Elle craint les nuisances de la future implantation sur son cadre de vie.

La proximité des machines va générer des impacts visuels et surtout sonores.

Elle relève aussi les dangers sur la faune et l'avifaune ainsi ue les risques pour la santé.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

	Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
ſ	FROISSY	20/03/2023	R09		M. Denis FOUCHET

Mme David réside à Froissy.

Elle marque un avis défavorable au nom de son compagnon M. Denis Fouchet pour les mêmes raisons évoquées en observation 08.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R10		Mme Nelly VERMEULEN

Mme Vermeulen réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Elle dénonce la proximité de la future implantation dont elle va subir les nuisances visuelles et surtout sonores.

Elle craint la dévalorisation de son patrimoine immobilier.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R11		Mme Nathalie LEURENT

Mme Leurent intervient pour l'association Éolienne60 en rapport avec la contribution adressée par courriel.

Commissaire enquêteur	Pas de commentaire.
Porteur du	
projet	

Permanence	DATE		PJ	OBSERVATION
FROISSY	20/03/2023	R12		Mme Martine BOUCHER

Mme Boucher réside à Froissy.

Elle marque son avis défavorable au projet.

Elle dénonce la proximité de la future implantation avec les nuisances visuelles et sonores qui en découlent.

Elle craint également pour la valeur immobilière de son patrimoine, les risques pour sa santé comme pour la faune et l'avifaune.

Propos consignés et visés au registre.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.		
Porteur du projet			

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	02/02/2023		ANNEXE 01

Reçu en mairie.



America 8/1

DIS

Hauts-de-France

Nos Réfs : XT/AH

Le Président

Monsieur Didier BERNEAUX Commissaire enquêteur Mairie 1, Rue de Provintieu 60480 FROISSY

Lille, le 0 2 FEV. 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel. En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Noirémont et de Froissy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée

Bi à cous,

Xavier BERTRAND

Commissaire
enquêteur

Avis défavorable.

Position de la Région HdF clairement établie. Réponse à l'appréciation du porteur de projet.

Porteur du projet

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	28/02/2023		ANNEXE 02

Reçu en mairie.

Amnexe 02

03

Mr et Mme Gérard LECHENOT

Froissy le 28/02/2023

Petit Froissy

60480 FROISSY.

A l'attention de Mr Didier BERNEAUX commissaire enquêteur.

Suite à la consultation du projet éolien sur le territoire de Froissy, j'ai constaté que des éoliennes étaient très proches des habitations de Froissy et du Petit Froissy (650 et 700m). Je suis très inquiet par cette proximité qui va provoquer une pollution visuelle, voir sonore et donc un trouble du voisinage.

L'implantation de l'éolienne (E1) proche du bois de Puits la Vallée ne sera pas sans conséquences sur la faune !

A cause de la proximité de ce parc éolien de Froissy et Petit Froissy une perte de valeur des biens immobiliers est à craindre. Dans un contexte régional déjà très chargé par le nombre d'éoliennes, je ne suis pas favorable pour ce projet éolien sur Froissy.

Merci de prendre en compte notre avis

Bien cordialement

G.LECHENOT

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Pas de commentaire.
Porteur du	
projet	

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	28/02/2023		ANNEXE 03

Reçu en mairie.

Ammere 03

Elivoyó en préfecture le 66/03/2023 Regular préfecture le 05/03/2023 ID 060-216001618-20730303-012023-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE CROCQ

NOMBRES DE MEMBRES

Affèrents En exercice qui ont pris au Conseil port à la Séance du vendredi 03 Mars 2023 Municipal

Délibération

.11

L'an deux mille vingt-trois et le trois mers, à vingt heures, les membres du Conseil Murucipal de cette commune, Date de la convocation 22 /02/2023 régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de M.

GREVIN Jean-Pierre, Maire.

Date d'affichage 22/02/2023

Présents Messieurs GREVIN, DECAUX, DIMPRE, GERME, RAOUL.

Mesdames BAUMER, GODEBERT, NOGUEIRA

Absents(e) excusés(e): /

Procuration

Secrétaire de séance Mme GODEBERT Lucie

OBJET : Avis « Projet éolien de l'Européenne » communes de Froissy et Noirémont - Délibération Nº 01/2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande d'exploitation du parc dollien de l'Européenne déposée par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, prévoyant la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont.

Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type d'installations et l'état de saturation engendré,

Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type d'installations et l'état de saturation engendré,

Considérant l'impact négatif environnemental engendrant un véritable saccage visuel,

Après délibération et vote à 07 voix contre ,00 voix Pour et 01 voix Abstention,

Le conseil donne un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Et ont signé les Membres présents Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Le Maire.



Commissaire enquêteur

Délibération défavorable d'une commune limitrophe.

Pas de commentaire.

Porteur du projet

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	02/03/2023		ANNEXE 04

Reçu en mairie.

Annex - \$4

Public le

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTR 0 060-216006643-20230302-CA2022-BF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEFVILLERS

Séance du jeudi 02 Mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui a pris

part à la au Conseil

Délibération

11

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux mars à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de cette commune, Date de la convocation : 21/02/2023

régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le cadre habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur André

LIPPENS, Maire.

Date d'affichage : 21/02/2023

Présents: Messieurs DUMAS, LEROUX, LIPPENS, LUROIS, DEFASQUELLE, EMARD, POTEL, Mme

Municipal

Absents(e) excusés(e) : M. POMMARD

Procuration: M. POMMARD a donné procuration à M. EMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Emile LEROUX.

Objet : Avis Enquête publique environnementale : projet parc éolien de l'Européenne communes de Froissy et Noirémont-Délibération n°02/2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet déposé par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE en vue de La construction d'un Parc éolien sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont constitué de 08 aérogénérateurs et deux postes de livraison,

Considérant le nombre croissant dans un périmètre restreint autour de la commune de Viefvillers de ce type d'installations,

Considérant l'impact négatif environnemental et visuel engendré localement,

Considérant le risque de dépréciation du patrimoine local,

Considérant les interrogations du Conseil municipal sur la localisation systématique des implantations sur une zone géographique restreinte,

Après délibérations, Le conseil donne un avis défavorable sur ce projet.

Voté

à 03 voix pour

à 04 voix contre (dont 1 vote par procuration)

à 02 abstention(s)

Et ont signé les Membres présents Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Le Maire,



Commissaire enquêteur	Délibération défavorable d'une commune limitrophe. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023		ANNEXE 06
Reçu en mairie.			

BAECKELANDT Johnne ANNEXE Ø6 18 mars 208 aquète publique Pour évoluir de l'Eurpéenne à l'attention de commissaire en que teur Après mêtre informée ser la projet parc éalier di Européenne dans le cadre de l'enquête publique, une mes observations - la manque coire sur la forma : . Destrema que : l'absence de communication sur le projet; aucun échange drec la population i est interveni. - le monque de renuntre avec les riverains les ples in pactès, le nou que de com
presations connêtes et personalisées (soinf une négociation avec
un propriétaire privé octroyant un verger jou quise une telle trousparence sur les propositions de paralles et les retainbées de diffuera?), fermese.

le mangrée de le mongrée de production qui accumulo compensations res et dans (le vi llegels), ver la production qui accumulo des contrantes telles que viruelles (par un horizon est libre de des contrantes telles que environnementales (moiss de flore et most d'évoluires) telles que environnementales (moiss de flore et most d'évoluires) faune de certitude son les "non effets" son la fond : l'est ajonté à la removague ci dessus son-la son la fond : et de son les effets de ront à tre commandée souté une étade son les deus te de CE territoire; il ya en en prenant en compte la deus te de CE territoire; il ya en er 15 ans beautop d'implantations are une proximité éxacuse Jaille traver des alternatives à la production d'energies mais su CE territaire la poutripation est déjà exemplaire Ny a til pas d'autres alternatives à developpe ? Pour accepter tel développement de co parc, il faut qui un bine fix soit bien concietise dons et jour Exspri Doga(s) Pour accepter & fourt ples de fransposence! Le 12 mars 2023 mpube and f

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Réponse à l'appréciation du porteur du projet.
Porteur du projet	

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	06/03/2023		ANNEXE 07

Reçu en mairie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEFARTEMENT DE L'OISE

NOMERE DE MEMBRES

en exercice: 14 présents : suffrages exprimés: 14

pour: 13 contre: 0

Date de la Convocation 02/03/2023 Date d'affichage 02/03/2023

Objet de la Délibération :

PROJET EOLIEN

Ammuse &7

Envoyé en préfecture le 20/03/2023 EXTRAIT DU REGISTRE [Ringu en préfecture le 20/03/2023 5 Publié la DU CONSEIL MUNICI 10: 050-219002634-20230306-20230304B-DE

L'an deux mille vingt-trois, 6 mars à 19H00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 3 Février 2023 a été lu et approuvé. Le registre des délibérations est signé.

DELIBERATION N°2023/03/04

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'ouverture d'une enquête publique environnementale sur le projet déposé par la Société TOTALENERGIES RENOUVELABLES France pour la réalisation du Parc Eolien de l'Européenne, implanté sur notre commune et celle de NOIREMONT.

Celle-ci porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 8 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison (FROISSY: 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison).

Il invite ses Collègues à prendre connaissance des différentes pièces du dossier.

Le Conseil Municipal, CONSIDERANT :

Que le nouveau projet n'est pas identique à celui présenté lors de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2018, approuvé par les 8 Conseillers municipaux présents, à savoir :

- I éolienne a été déplacée et se rapproche fortement du Hameau du Petit-
- 2 éoliennes étaient prévues à une distance d'au moins 800 mètres et sont maintenant prévues à une distance de 675 mètres

Que ces installations sont prévues dans une zone de vents dominants, favorisant les nuisances sonores

Dans ce contexte, le Conseil Municipal s'inquiète :

- des nuisances sonores et visuelles que pourront générer ces futures éoliennes,
- de la depréciation immobilière des biens impactés par ces éoliennes

Après en avoir délibéré, par 13 voix Contre et 1 Abstention (M. DE LATTIN Maxime) et sensible au bien être des Habitants de la Commune

DONNE un avis défavorable à cette implantation sur notre territoire.

ET DECIDE d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le Numéro 2023/03/04

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

t ont signé au Registre les Membres présents

Pour extrait conforme au Registre

Le Maire

Monsieur FEIGUEUX Mikaël

Commissaire enquêteur	Délibération défavorable d'une commune limitrophe. Pas de commentaire.
Porteur du projet	

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	12/03/2023		ANNEXE 09

Reçu en mairie.

Amnexe \$9

Dr

MR ET MME DE SAINT RIQUIER

Le 12/03/2023

42, Rue de BEAUVAIS

60480 FROISSY

MR LE Commissaire enquêteur

Je n'ai jamais été informé de ce projet éolien (I européenne) que je viens de découvrir.

C'est peut-être parce qu'il devient compliqué d'expliquer aux habitants, l'implantation de nouvelles éoliennes, compte tenu du nombre déjà très importants dans notre région, pour ne pas dire une saturation.

Même notre président dans son discourt de Belfort du 10/02/2022(ce n'est pas si vieux) soulignait :

- « Personne ne souhaite voir nos paysages remarquables, nos sites classés, abîmés par des grandes tolles blanches. Et personne ne souhaite voir quelque trésor national que ce soit, défiguré. »
- « Nous veillerons à ne pas concentrer les installations dans les même territoires »
- «Il nous faut, construire une planification territoriale du déploiement de l'éolien. Et pour se faire, changer de méthode(...) Concilier notre transition climatique, ...préservation de nos paysages, du bienêtre de nos compatriotes, et de notre patrimoine culturel. »
- « Aujourd'hui, les HAUTS de France, le grand EST ont beaucoup contribué à cet effort »

Je rajouterai l'amendement tout récent de Delphine Batho (députée et ex. ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Il prévoit que les autorisations tiennent compte de 3 facteurs :

- -Nombre d'éoliennes déjà installé sur le territoire
- -De la nécessite d'éviter le tout éolien
- -De la prévention de la saturation visuelle des paysages.

De plus, ce projet s'il devait aboutir pourrait nuire à l'obtention du label de pays d'art et d'histoire, porté par notre communauté de commune, qui me paraît bien plus valorisant.

Par ailleurs, il n'est même pas sûr, à lire l'enquête publique, que je puisse bénéficier d'un arbre, pour le peu que je l'eu souhaité...

Compte tenu de l'impact sur celle-ci, je ne m'abaisserai pas à cette dotation, (qui d'ailleurs n'en est pas une, puisque c'est bien moi comme tous les habitants, qui réglons notre taxe. CSPE présente sur notre facture d'électricité) qui ressemble plus à de la poudre aux yeux qu'à une véritable réduction de l'impact sur ma maison (enjeux locaux très élevé sur Froissy) celui-ci; INEVITABLE.

En fait, il est possible d'implanter des éoliennes, en veux-tu, en voilà, sans l'avis des riverains, par contre, on se doit d'être éligible (moins d'un kilomètre) pour bénéficier d'un arbre...

HAHURISSANT !!!

Veuillez agréer, monsieur, mes meilleures salutations.

Commissaire enquêteur	Avis défavorable. Les points soulevés par le déposant sont liés directement au projet et méritent d'être pris en compte. Réponses demandées.
Porteur du projet	

Permanence	DATE	PJ	OBSERVATION
FROISSY	18/03/2023		ANNEXE 10

Reçu en mairie.

Amnexe 10

DO

Mr le Commissaire Enquêteur

Le monde bouge. Oui, mais cela doit-il se faire à l'encontre de certaines valeurs et de bon sens. NON.

J'apprends par l'affichage de cette enquête publique ce projet.

De ce je que je comprends : à titre non exhaustif et d'avis défavorables d'administrations :

« Non-respect distance inter-parc incohérence, encerclement village, aggravation, saturation, dépassement sonores, enfermement des habitants, plus aucun espace de respiration et de repos visuel, obturation totale de vue, impact faisceau hertzien, dépassement des seuils acoustiques,... «

Je lis aussi : « impact immobilier nul ». De qui se moque-t-on ? Et ce n'est pas moi qui le dis :

Pourquoi des propriétaires immobiliers sont-ils obligés d'indemniser leurs acheteurs, après la vente,

Pour cause de projet éolien qu'ils n'auraient pas informés (vice caché):à titre non exhaustif ; TGI quimper 20/09/2007, cours d'appel Angers 08/06/2010, Montpellier du 04/02/2010, etc...

Pire, d'autres vendeurs, bien qu'ayant stipulé la présence de futures d'éoliennes, ont été contraint d'annuler leurs ventes pour Dol, car l'acheteur, bien qu'au courant revendiquait des nuisances sonores une fois installés (cours d'appel de rennes 24/03/2016)

Le tribunal donne d'ailleurs raison à un tiers pour déclassement fiscal de son bien après l'implantation d'éoliennes. (Décision TA de Nantes 18/12/2020) (Déclassement fiscal,...)

Les mesures choisies dite d'accompagnement ou de réduction , définie entre autre, avec M.douay(P.9/70 RNT de l'étude d'impact; arbres fruitiers 16000 euro pour habitants de 4 villages, rideau d'arbres la chaussée 11850 eu, » aménagement paysager sur parcelle privée de M. Douay 7500 euro + haie chemin de tourneville 3405 euro » ., n'atténueront en rien l'impact de ce projet sur tout le village et particulièrement sur mon lieu d'habitation appuyé en cela par la réponse de total énergie (recommandation n9) reconnait » qu'il est illusoire de vouloir dissimuler des éoliennes dans le paysage. » Et concernant la recommandation n 20 : total énergie n'exclue pas la possibilité de pouvoir demander une dérogation repoussant a 18 mois l'AJUSTAGE BRIDAGE (dépassement sonore prévue) acoustique après l'installation contrairement à la demande de la AE (6 mois). »Projet susceptible de générer des nuisances... « Alors que déjà depuis 2011, la nouvelle réglementation a repoussé le nombre de décibel autorisé. Pire, d'être confronté un jour, dans l'éventualité de ce qui fut évoqué en ce début d'année; pouvoir débrider les éoliennes pour compenser notre besoin en énergie, faisant fi des nuisances sonores accentuées au détriment des riverains.

L'ADEME, dont on ne pourrait la targuer d'anti-éoliennes reconnait dans sa dernière étude, (plutôt large-5km des habitations), une BAISSE de l'immobilier non SIGNIFICATIVE, néanmoins une BAISSE.

Pire, elle admet, sans même avoir consulté les notaires, une baisse de 20 % dans un rayon d'1KM.

ces éolienn mais peut ê projet initia DESMARES vue pleine d	donc que ce projet soit, si ce n'est abandonné, tout au moins repensé, en excluant, déjà es à au moins plus de 2km des habitations ce qui, même, ne m'empêchera pas de les voir, stre de moins les entendre, et en tous cas, d'un nombre d'éoliennes pas supérieur au d. (C.M. de Froissy de 12/2018.) I Emile: 60, r. de Beauvais FROISSY (sortie de village coté projet éoliennes à 1 km environ, dégagée, pavillon sur sous-sol semi-enterré avec étag, 2 terrasses surélevées, construit de se main de A à 2 pendant 5 ans, il y a 45 ans, occupant mon emploi de nuit pour se faire.		
Commissaire enquêteur	Les points soulevés par le déposant sont liés directement au projet et méritent d'être pris en compte.		
Porteur du projet			